



Centre interdisciplinaire de recherche
en opérationnalisation du développement durable

APPUI FINANCIER DU CIRODD

Programme SYNERGIE

Septembre 2021 – 2^e édition

Avec l'appui financier de

Québec 

Fonds de recherche – Nature et technologies
Fonds de recherche – Santé
Fonds de recherche – Société et culture



Mission du CIRODD

Le CIRODD est un centre de recherche, de développement et de référence en opérationnalisation du développement durable dont la mission est d'accélérer la **transformation de la société** afin de soutenir la transition socio-environnementale par l'**innovation durable** et la **transdisciplinarité**.

Le CIRODD catalyse, éclaire, conseille, mobilise et accompagne les décideurs et les acteurs de la société dans des prises de décision basées sur les meilleures connaissances et pratiques scientifiques.

Le CIRODD est un regroupement stratégique issu du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologie (FRQNT) et Société et culture (FRQSC).

Description du programme SYNERGIE

Ce programme favorise le financement des projets de recherche partenariale, en mode inter- ou transdisciplinaire. Les projets de recherche peuvent être en démarrage ou, s'il s'agit de projets déjà entamés, qui entrent dans une phase où les utilisateurs de la recherche sont mobilisés.

Il est dédié aux projets de recherche impliquant au moins deux (2) chercheur.e.s membres régulier.ère.s du CIRODD ainsi que leurs étudiant.e.s, en direction ou co-direction.

L'aide financière accordée par projet est de 20 000 \$. Le comité d'évaluation du CIRODD sélectionnera un maximum de neuf (9) candidatures pour l'année se terminant le 1^{er} avril 2022.

Objectifs du programme SYNERGIE

- Contribuer à l'essor d'un projet de recherche en opérationnalisation du développement durable coconstruit avec les parties prenantes;
- Favoriser les interactions et le partenariat entre les chercheur.e.s et les utilisateurs non académiques des secteurs privé, public ou à but non lucratif;
- Faciliter le transfert de la recherche vers les utilisateurs potentiels non académiques;
- Favoriser les liens de collaboration entre les cochercheur.e.s du CIRODD;
- Contribuer à la formation des étudiant.e.s impliqué.e.s et les sensibiliser aux besoins et réalités exprimés par les utilisateurs non académiques.



Conditions d'admissibilité

- Le projet doit être dirigé par un.e membre régulier.ère du CIRODD et inclure au moins un.e autre **membre régulier.ère du CIRODD**, idéalement issu.e. d'un autre établissement;
- Le projet doit toucher l'opérationnalisation du développement durable et impliquer au minimum un acteur non académique;
- Le projet doit impliquer au moins un.e étudiant.e d'un.e membre régulier.ère du CIRODD;
- Le financement du programme SYNERGIE ne doit pas constituer la seule source de financement du projet. Les contributions des partenaires peuvent être en espèces ou en nature;
- Le projet doit s'inscrire dans **les axes de recherche** de la **programmation scientifique du CIRODD**.

Autres considérations

- Le CIRODD encourage fortement la co-direction des étudiant.e.s. entre les membres régulier.ère.s du CIRODD;
- Le projet peut se faire en collaboration avec d'autres regroupements stratégiques ou d'autres centres de recherche;
- Le projet favorise les liens de collaboration avec d'autres chercheur.e.s affilié.e.s à des établissements universitaires hors Québec ou avec les réseaux de recherche pancanadiens ou internationaux;
- Le CIRODD adhère aux **principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) reconnus par les Fonds de recherche du Québec**. Ces principes font partie des critères d'évaluation de manière transversale. Nous invitons les soumissionnaires à consulter les annexes 1 et 2.

Durée du projet

Jusqu'à 1 an.



Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles défrayées par le CIRODD incluent :

POSTES	MONTANTS maximaux admissibles
La rémunération des étudiant.e.s collégiaux (incluant les avantages sociaux) ou complément de bourse ¹	5 000 \$
La rémunération des étudiant.e.s de 1 ^{er} cycle (incluant les avantages sociaux) ou complément de bourse ¹	5 000 \$
La rémunération des étudiant.e.s de 2 ^e et 3 ^e cycles (incluant les avantages sociaux) ou complément de bourse ¹	20 000 \$ ²
Les rémunérations des stagiaires postdoctoraux ¹	6 000 \$
Achat et accès à des banques de données	2 000 \$
Diffusion et transfert de connaissances des résultats de la recherche (tel que la production de vidéo, activités grand public, production de contenu vulgarisé pour les grands médias, le Web et les réseaux sociaux)	1 000 \$
Les frais de déplacement liés à la démocratisation des connaissances (vers le milieu académique et autre)	500\$
Dégagement d'enseignement chercheur.e de collègue ou de CCTT ³	10 000\$

L'aide financière accordée par projet est de 20 000 \$

¹ Les étudiant.e.s et stagiaires postdoctoraux doivent être sous la direction de membre régulier.ère du CIRODD.

² Maximun 10 000 \$ par étudiant.e de 2^e et 3^e cycle. À titre d'exemple, deux étudiant.e.s peuvent être financés au montant de 10 000\$ chacun.e pour un total de 20 000\$.

³ Pour les chercheur.e.s collègue, employés à temps plein, ayant une tâche d'enseignement pour compenser la partie du salaire vouée au dégagement de la tâche d'enseignement et pour les chercheur.e. de collègue de CCTT n'ayant pas de tâche d'enseignement, pour du soutien salarial. Un montant maximal de 10 000\$ du CIRODD par chercheur.e collègue et de CCTT pourra être octroyé pour l'année en cours se terminant au 1^{er} avril 2022, tout programme d'appui confondu. Les chercheur.e.s collègue et de CCTT doivent être membre régulier.ère du CIRODD.



Procédure de dépôt

- Le CIRODD disposant d'un montant annuel pour le soutien financier de ses membres régulier.ère.s recevra les demandes aux dates suivantes, jusqu'à épuisement des fonds :
 - 15 octobre 2021
 - 28 janvier 2022
 - 1^{er} avril 2022
- Les demandes doivent être soumises via le formulaire en ligne :
 - ↗ Accéder au [formulaire du programme SYNERGIE](#).
- Joindre au formulaire en ligne les documents suivants :
 - 1. La description du projet. Maximum quatre (4) pages. Ce document doit préciser :
 - La description et les objectifs du projet;
 - Les étapes et l'échéancier;
 - Les transferts de connaissance prévus;
 - Les livrables, les retombées et les résultats escomptés.
 - 2. La justification des dépenses. Maximum une (1) page. Ce document doit préciser comment sera utilisé la contribution du CIRODD et expliquer la contribution des partenaires.

Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

Limitation des demandes

- Les membres régulier.ère.s peuvent déposer jusqu'à deux (2) demandes au programme SYNERGIE comme chercheur.e principal.e. Toutefois, une (1) seule demande par chercheur.e principal.e pourra être financée pour l'année en cours se terminant au 1^{er} avril 2022.



Critères d'évaluation du projet

Les demandes seront évaluées par le Comité permanent d'évaluation sous l'égide du Comité scientifique du CIRODD. Les critères sont :

PROJET – 35%

- Objectifs du projet clairement énoncés;
- Adéquation avec les objectifs du programme d'appui;
- Adéquation du projet avec la mission et la programmation scientifique du CIRODD;
- Contributions du projet de recherche à l'avancement des connaissances scientifiques;
- Réalisme du budget et de l'échéancier;
- Mise en commun des ressources et contribution des partenaires.

IMPACTS – 25%

- Transfert, diffusion et dissémination;
- Potentiel de retombées pour les utilisateurs de la recherche non académique et démocratisation des connaissances;
- Livrables et potentiels de retombées pour le CIRODD.

ÉQUIPE – 25%

- Complémentarité et valeur ajoutée de l'équipe (interdisciplinarité, intersectorialité, transdisciplinarité, nouvelles collaborations, collaborations pancanadiennes ou internationales, acteurs non académiques, etc.);
- Collaborations inter-axe, et/ou inter-thématique de la programmation scientifique du CIRODD;
- Synergie, co-construction et degré d'implication entre les membres de l'équipe et les utilisateurs de la recherche non académique, rôles des membres de l'équipe, degré d'implication entre les membres réguliers du CIRODD.

FORMATION – 10%

- Description de l'accompagnement et de l'encadrement des étudiant.e.s dans le projet.

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES D'EDI EN RECHERCHE – 5%

- Efforts déployés pour favoriser les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans le projet de recherche. Ce critère porte sur les moyens pris pour favoriser l'EDI. Donnez des exemples de mesures concrètes qui seront mises en place pour favoriser l'EDI dans le projet et/ou au sein de l'équipe.

Note de passage : 80 %.



Livrables à la suite de l'octroi de l'aide financière

RAPPORT D'AVANCEMENT

Les équipes ayant bénéficié d'une aide financière pour un projet doivent rédiger un rapport d'avancement d'un maximum de deux (2) pages justifiant :

- L'état d'avancement des travaux : ce qui est complété, ce qui reste à faire;
- Le budget dépensé, le budget inutilisé (en lien avec le montant octroyé de 20 000 \$ par le CIRODD).

Le rapport d'avancement doit être remis le 1^{er} mars au CIRODD.

RAPPORT FINAL

Les équipes ayant bénéficié d'une aide financière doivent rédiger un rapport final d'un maximum de deux (2) pages justifiant :

- Les livrables produits (en fournir une copie au CIRODD);
- Les publications scientifiques, s'il y a lieu;
- Les communications orales, s'il y a lieu;
- La justification du budget dépensé;
- Les autres sources de financement obtenues ou soumises;
- La liste des étudiant.e.s et/ou des stagiaires postdoctoraux et leur type d'implication;
- La participation à des comités, des activités ou événements de diffusion ou de transfert de la recherche vers les utilisateurs potentiels non académiques;
- La liste des collaborateurs et leur type d'implication (membres réguliers, chercheur.e.s, centres de recherche, partenaires non académiques);
- La description des prochaines étapes anticipées du projet (p. ex. : nouvelles collaborations, nouvelle phase, brevet, etc.).

La remise du rapport final est d'un maximum de deux (2) mois après la fin du projet tel qu'inscrit dans l'échéancier de l'équipe de recherche.



Annexe 1

PRINCIPES DE BASE EN EDI⁴

Équité

Traitement juste, visant notamment l'élimination des barrières systémiques qui désavantagent certains groupes.

Un traitement équitable ne signifie pas nécessairement un traitement identique pour tous. Il doit tenir compte des différentes réalités, présentes ou historiques pour permettre à toutes les personnes de bénéficier des mêmes opportunités.

Diversité

Présence au sein de l'écosystème de la recherche de personnes provenant de différents groupes, ce qui favorise l'expression de points de vue, d'approches et d'expériences variés.

Inclusion

Mise en place de pratiques permettant à l'ensemble des membres de la communauté de la recherche d'être et de se sentir valorisés, soutenus et respectés, en portant une attention particulière aux groupes sous-représentés.

⁴ Source : Formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion dans la recherche universitaire et les demandes de subvention, Réseau interuniversitaire québécois pour l'équité, la recherche et l'inclusion (RIQEDI), en collaboration avec les Fonds de recherche du Québec, l'Institut Équité, Diversité, Inclusion, Intersectionnalité (EDI2) et la Chaire pour les femmes en sciences et en génie (CFSG), 15 avril 2021

Présentation : <https://rqedi.com/wp-content/uploads/2021/05/Atelier-EDI-en-recherche-15-avril-FINAL.pdf>

Enregistrement de la formation : <https://www.youtube.com/watch?v=4VcbnOvW8n0&t=1938s>



Annexe 2

EXEMPLES D'INITIATIVES POUR LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES D'EDI EN RECHERCHE

Voici des exemples de mesures découlant des principes d'EDI. Il ne s'agit en aucun cas d'une liste exhaustive et la pertinence de toute mesure dépendra évidemment du contexte du projet.

- Prise en compte de la diversité dans la conception et la réalisation du projet de recherche (questions de recherche, méthodologie, analyse différenciée selon le sexe, etc.);
- Méthodes de recrutement pour rejoindre une plus grande diversité d'étudiant.e.s ou de stagiaires postdoctoraux (p. ex. diffusion plus large et en-dehors des réseaux habituels, aller vers les personnes de groupes sous représentés plutôt que d'attendre qu'elles se présentent, etc.);
- Adaptation de l'espace de travail pour des membres de l'équipe en situation d'handicap;
- Mesures de conciliation étude-famille;
- Plan d'accueil et d'encadrement pour les étudiants provenant de l'étranger;
- Diffusion des résultats de la recherche auprès d'un public diversifié.

Annexe 3

RESSOURCES EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (EDI) DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE (voir pages 10 et 11)





Ressources en matière d'équité, diversité et inclusion (EDI) dans le domaine de la recherche

Titre du document	Source
Renforcer l'excellence en recherche grâce à l'EDI	CRNSG
Guide du candidat : Tenir compte de l'EDI dans votre demande	CRNSG
Plan d'actions EDI des trois organismes fédéraux de financement de la recherche	CRNSG
Programme Dimensions	CRNSG
Page <i>Équité, diversité et inclusion</i> du site web	Fonds de recherche du Québec
Page <i>Stratégie en matière d'EDI</i> du site web	Fonds de recherche du Québec
Prise en compte des efforts pour l'EDI dans l'évaluation des demandes de subventions au FRQNT	Fonds de recherche du Québec
Page <i>Diversité, équité et inclusion</i> du site web	Scientifique en chef du Québec

Pratiques exemplaires en matière d'EDI en recherche	Gouvernement du Canada
Établir de nouvelles orientations à l'appui de la recherche et de la formation en recherche autochtone au Canada 2019 - 2022	Gouvernement du Canada
Module de formation portant sur les préjugés inconscients	Gouvernement du Canada
Lignes directrices pour la recherche / Groupe de travail des premiers peuples de l'institut nordique du Québec	Institut nordique du Québec
Section <i>Ressources</i> du site web	Réseau interdisciplinaire québécois Équité-Diversité-Inclusion (RIQEDI)